

<https://47.snuipp.fr/Evaluations-CE1-et-CM2-Boycott>



Évaluations CE1 et CM2 : Boycott !

- École - Évaluations - 2009-2013 : évaluations CE1 et CM2 -

Date de mise en ligne : lundi 25 mai 2009

Dernière mise à jour : 25 mai 2009

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Évaluations CE1-CM2

Après les évaluations CM2, voilà celles de CE1.

Elles ne sont pas en milieu d'année scolaire, c'est vrai.

Cependant, l'analyse de fond reste la même : l'objectif principal de ces évaluations n'est pas de permettre à nos élèves de faire des progrès, mais simplement de transformer l'acte éducatif en marchandise soumise à la loi du marché...

De plus, après la mise en ligne des résultats des évaluations CM2 département par département, nous émettons de sérieuses réserves sur les informations transmises, leur fiabilité, leur intérêt...

C'est pourquoi, le SNUipp 47 appelle au boycott. Ce boycott pouvant se décliner sans problème selon des modes différents (total, partiel, non remontée des résultats).

L'objectif est d'empêcher que l'on nous impose de faire n'importe quoi en classe ! D'empêcher aussi toute saisie informatique des « résultats » !

Quelle que soit la solution adoptée, prévenez-nous... Cela permettra de faire un point départemental.

Important :

Le ministère a déposé un dossier à la CNIL concernant la validité de l'anonymisation du fichier permettant la remontée des résultats des évaluations CM2.

« Après avoir vérifié qu'un dossier de déclaration est complet, la CNIL délivre un récépissé de déclaration : c'est le FEU VERT pour la mise en œuvre d'un fichier ou d'un traitement de données personnelles. » Extrait du Guide pratique « Déclarer à la CNIL ».

La CNIL a confirmé que le récépissé nécessaire à la mise en œuvre d'un fichier ou d'un traitement n'a toujours pas été retourné au ministère, en raison de la sensibilité du dossier.

Jusqu'à réception de cette attestation, les fichiers ne doivent pas être transmis.

Au niveau national le SNUipp s'est adressé dans ce sens au Ministre tout en lui rappelant les consignes unitaires de non utilisation du logiciel ministériel de transmission et de ne transmettre que les résultats anonymisés des exercices effectivement passés.

Le SNUipp 47 appelle au boycott !

Parce qu'il n'est pas question de laisser les collègues en charge des classes de CM2 seul(e)s face à l'administration, vous trouverez en pièce jointe, une proposition de motion de conseil des maîtres pour le boycott de ces évaluations. Pensez à nous avertir par courriel [snu47](mailto:snu47@snuipp.fr) chez snuipp.fr de votre engagement dans cette action.

Sur plusieurs secteurs du département, de nombreux collègues ont confirmé leur volonté de ne pas faire passer du tout les évaluations.

Ailleurs, le boycott partiel (ne faire passer que les « épreuves » déjà étudiées en classe, ne pas transmettre les données) est aussi une solution qui sera adoptée.

Les syndicats se sont rencontrés à Paris pour définir une position commune a minima sur un boycott partiel.

Le boycott peut se décliner sans problème selon des modes différents. L'objectif est d'empêcher que l'on nous impose de faire n'importe quoi en classe ! D'empêcher aussi toute saisie informatique des « résultats » !

Quelle que soit la solution adoptée, prévenez nous... Cela permettra de faire un point départemental.



Évaluations CE1-CM2

Analyse du dispositif des évaluations CE1-CM2

Boycott !

Le dispositif d'évaluations « bilan » en CE1 et CM2 a été décidé en 2007 par Xavier Darcos.

Le ministre présentait ces évaluations comme un moyen « de connaître et de faire connaître quels sont les acquis des écoliers français à des moments clés de leur scolarité, notamment par rapport aux pays comparables.

Elles seront construites à partir des connaissances et des compétences légitimement attendues à ces niveaux de la scolarité...

Elles seront menées au milieu de l'année scolaire afin que les professeurs des écoles aient le temps nécessaire pour organiser leur enseignement.

Leurs constats seront rendus publics et permettront d'apprécier l'évolution de la réussite du système éducatif...

Le niveau obtenu lors de ces évaluations mais surtout les progrès accomplis par les élèves et mesurés par ces évaluations constitueront le véritable indice de réussite de la politique scolaire ».

En même temps était annoncé que « l'évaluation des professeurs des écoles doit être redéfinie : pour ne plus s'attacher seulement à la méthode pédagogique de l'enseignant mais intégrer les progrès des élèves ».

Le président de la république lors de la présentation du projet de nouveaux programmes, début février 2008 à Périgueux, déclarait que les évaluations CE1 et CM2, « deviendront un outil de mesure incontestable des résultats des écoles, elles permettront un « pilotage du système par les résultats ».

Bref, le cadre est posé : l'école serait une marchandise comme une autre, il faudrait que les « clients/parents » puissent choisir « objectivement » ...

Ces nouvelles évaluations sont le point d'orgue des contre-réformes engagées par le gouvernement. Puisque la pédagogie est abandonnée, c'est l'évaluation qui est appelée à piloter le système éducatif. A l'image de ce qu'ont fait de nombreux pays développés, ce pilotage par les performances implique une mise en concurrence des établissements, susceptible, dans l'esprit de leurs promoteurs, d'améliorer la situation des établissements.

Sauf que...

Là où il a été mis en place (Californie, Grande-Bretagne), ce « pilotage » a débouché sur la généralisation du bachotage. Comme les maîtres sont tentés de préparer intensivement leurs élèves à la surface des épreuves, ils sont conduits à négliger les acquisitions en profondeur, les vrais « fondamentaux ».

On y constate la multiplication des fraudes, certaines écoles truquant les résultats transmis à l'administration. Au grand étonnement des responsables politiques qui ont voulu appliquer à l'école ce « pilotage par les résultats » en

vogue dans le privé... celui-ci a abouti à une baisse des performances réelles de l'ensemble des élèves !

123 écoles californiennes auraient été prises en flagrant délit de triche aux tests nationaux, rapporte le San Francisco Chronicle qui en donne la liste.

Ici l'enseignant par des mimiques guide le choix des élèves dans le QCM. Là les élèves recopient les réponses corrigées en classe. Ailleurs les professeurs changent subitement de programme dès qu'ils connaissent celui des tests...

C'est le fruit des pressions exercées sur les écoles. Les parents utilisent les indicateurs pour choisir leur école. Les agents immobiliers pour vendre les maisons.

A cela s'ajoutent les subventions fédérales qui dépendent directement des résultats des établissements selon la loi No Child Left Behind.

Pour le National Union of Teachers, un syndicat britannique d'enseignants, la coupe est pleine. Il dénonce la multiplication des tests et l'irruption de l'Etat, avec ses exigences de résultats est perçue douloureusement. « Les écoles ont été réduites à l'état d'usines à produire des tests et des examens. Mais les scores ne sont pas le produit de l'éducation comme les autos ou les barils de pétrole le sont pour l'industrie. Les écoles sont là pour le bénéfice des enfants ».

Dans un rapport, le Cidree, un organisme qui relie des représentants des systèmes éducatifs européens, estime que les professeurs, sous la pression des tests, tendent à réduire leur programme. « Les écoles adaptent leurs cours aux sujets des tests. Les enseignants passent un temps disproportionné à enseigner pour les tests... L'évolution finale c'est enseigner le test ».

Luc Mamin

Un cadre :
la réforme de l'école primaire

- Nouveaux programmes concis, lisibles et recentrés sur les fondamentaux ;
- nouvelle organisation du temps (24 heures de classe pour tous) et individualisation accrue des enseignements (PPRE ; 60 heures annuelles d'aide personnalisée ; accompagnement éducatif dans l'éducation prioritaire ; stages de remise à niveau) ;
- régulation par les résultats (liberté pédagogique et responsabilité) :
 - évaluations-bilans en CE1 et en CM2 ;
 - suivi des parcours individuels (livret scolaire revu) ;
 - aide sans délai ;
- évaluation des enseignants centrée sur les effets de leurs pratiques pour les élèves (liberté pédagogique et efficacité).

ESEN, 2 décembre 2008 17

Après les évaluations CE1-CM2, il faudra évaluer les maitres...

Les évaluations CE1-CM2 ne sont pas tout à fait le dernier acte des contre-réformes du gouvernement à l'encontre de l'école.

La diapositive reproduite ici est extraite d'un rapport publié sur le site « La Formation des Cadres de l'éducation nationale ».

Ce rapport, rédigé par un Inspecteur Général, traite de l'Évaluation des personnels enseignants.

Cette diapositive est très claire, elle permet de confirmer que les évaluations CE1-CM2 ne sont pas une mesure

Évaluations CE1 et CM2 : Boycott !

isolée mais bel et bien qu'elles s'intègrent dans la cohérence du plan gouvernemental mis en route depuis de longs mois : nouveaux programmes, nouvelle semaine scolaire, nouvelles évaluations des élèves...

L'étape ultime de ce plan sera la refonte de l'évaluation des personnels.

Résistons, tant que nous le pouvons encore ...